

SEANCE du 28 septembre 2026**Date de convocation : 22 septembre 2026****Date d'affichage des délibérations : 1^{er} octobre 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : BIZOUARN Jean-Yves, BOZEC Claire, CARO Amélie, CERCLERON Christophe, CHIFFARD Gwenaëlle, GRASSI Géraldine, HEMERY Ludivine, LALLOUET Maëlle, LE DÛ Marie-Paule, LE GALL Didier, LE GALL Steeve, LE GOFF Pierre, LE PAGE Isabelle, LUCAS Raphaëlle, NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PETILLON Stéphanie, PORHEL Alain, POULIQUEN Nathalie, ROBIN Christophe, SPRIET Benoît, TROMEUR Béatrice, URIEN Gildas, Jean-Claude VAILLANT

Absent représenté : LEVER Olivier, absent ayant donné procuration à Béatrice TROMEUR

Absente excusée : Rosine VERBECQ,

Nombre de conseillers : - En exercice : 27

- Présents : 25

- Votants : 26

=====

N° 2026 / 07 / 010 : Projet d'extension de site Natura 2000, avis de la commune

Madame le Maire rappelle que le site Natura 2000 de la vallée de l'Aulne est animé par l'EPAGA depuis 2013. De nombreuses actions ont été menées en faveur de la biodiversité remarquable présente dans la vallée de l'Aulne et ses affluents. L'amélioration continue des connaissances a notamment permis de confirmer la présence et l'importance de populations d'espèces rares et protégées comme la Mulette perlière ou le Grand rhinolophe. Ces richesses témoignent du rôle essentiel joué par les pratiques traditionnelles qui ont façonné et préservé les milieux naturels du territoire.

Fort de ces constatations, le comité de pilotage Natura 2000 a engagé, en décembre 2023, une démarche de révision du périmètre du site afin de mieux prendre en compte les enjeux de biodiversité identifiés et les activités humaines qui contribuent à leur maintien. Depuis, un important travail de concertation a été mené à l'échelle du territoire. Les communes concernées ont tout d'abord été associées à la réflexion, avant qu'une large consultation soit organisée auprès des propriétaires, exploitants agricoles, forestiers, habitants et usagers du territoire. Au total, plusieurs centaines de personnes ont ainsi pu s'informer, échanger et contribuer à l'élaboration du projet. À l'issue de cette démarche, le projet de révision du périmètre a été présenté au comité de pilotage Natura 2000 qui l'a approuvé à l'unanimité lors de sa réunion de septembre 2026.

La procédure est entrée dans sa phase finale, conduite par les services de l'État, qui consiste à consulter officiellement les collectivités concernées avant la poursuite de l'instruction du dossier. **Notre conseil municipal est donc convié à délibérer sur le projet.**

Ont été joint à la note explicative :

- un texte de présentation général
- Et 2 cartes de Pleyben sur lesquelles figurent l'état des zones actuelles classées en Natura 2000 et les nouvelles zones retenues après concertation des acteurs du territoire.

Concernant PLEYBEN, le projet est passé de 67 ha supplémentaires avant la phase de concertation à 58 ha supplémentaires après la phase de concertation. 9 ha sont donc partis après la phase de concertation. Durant la phase de concertation, 16 personnes sont venues à la permanence qui s'était tenue à Pleyben le 25 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins 1 abstention (Benoit Spriet) et 1 vote contre (Didier Le Gall), décide :

- D'émettre un avis favorable à ce projet d'ensemble
- D'émettre toutefois les réserves suivantes :
 - Les parcelles situées en zonage Natura 2000 ont aujourd'hui un certain de nombre de contraintes bien identifiées et aujourd'hui admises quant aux modalités d'exploitation ou d'utilisation des espaces concernés ; le conseil municipal ne souhaite pas que de nouvelles contraintes viennent s'ajouter dans le futur qui auraient pour conséquence d'impacter davantage les propriétaires.
 - Le zonage NATURA 2000 va ainsi s'étendre sur de nouveaux espaces ; le conseil municipal ne souhaite pas que les parcelles désormais nouvellement voisines de l'espace NATURA 2000 aient un quelconque impact sur leur exploitation du fait de cette proximité immédiate.

Ainsi fait les jours, mois et an

Le secrétaire de séance
Alain PORHEL



Le Maire
Amélie CARO

